

PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT POUR 2006

POUVOIRS PUBLICS

Version du 30/05/2007 à 09:54:42

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement est prévue par l'article 54-2° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet, en vertu de l'article 7 de la LOLF, d'une ou de plusieurs dotations.

Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe par dotation le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées.

■ **A compter du projet de loi de règlement pour 2006, cette annexe reprend le contenu de l'annexe intitulée « Rapport relatif aux crédits accordés aux pouvoirs publics »** (annexe prévue par l'article 115 de la loi de finances n°2001-1275 du 28 décembre 2001 pour 2002).

■ **Le présent document regroupe ainsi les éléments relatifs** aux dotations accordées à l'Assemblée nationale, au Sénat, à la Présidence de la République, au Conseil Constitutionnel, et à la Cour de Justice de la République.

Cette présentation, qui a recueilli l'accord des institutions concernées, permet de donner une information claire sur l'ensemble des dotations, dans le respect de l'autonomie financière des institutions attributaires de dotations au titre de la mission consacrée aux pouvoirs publics.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE LA MISSION	7
Présentation des crédits par dotation et action	8
RAPPORT RELATIF AUX BUDGETS DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES	11
Assemblée nationale	12
Sénat	13
La chaîne parlementaire	14
RAPPORT RELATIF AUX BUDGETS DES POUVOIRS PUBLICS (HORS ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES)	17
Présidence de la République	18
Conseil constitutionnel	21
Cour de justice de la République	24

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE LA MISSION

Pouvoirs publics

Mission

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR DOTATION ET ACTION

Numéro et intitulé de la dotation et de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
501 Présidence de la République		32 465 683	31 899 835	32 465 683
01 Présidence de la République		32 465 683	31 899 835	32 465 683
511 Assemblée nationale		502 179 400	493 300 000	502 179 400
01 Assemblée nationale		502 179 400	493 300 000	502 179 400
521 Sénat		308 917 700	303 470 400	308 917 700
01 Sénat		295 903 800	290 640 100	295 903 800
02 Jardin du Luxembourg		11 514 000	11 352 400	11 514 000
03 Musée du Luxembourg		1 499 900	1 477 900	1 499 900
541 La chaîne parlementaire		21 741 000	19 644 060	21 741 000
01 La chaîne parlementaire - Assemblée nationale		11 000 000	9 439 460	11 000 000
02 Public Sénat		10 741 000	10 204 600	10 741 000
531 Conseil constitutionnel		6 309 473	6 592 000	6 309 473
01 Conseil constitutionnel		6 309 473	6 592 000	6 309 473
532 Haute Cour de justice				
01 Haute Cour de Justice				
533 Cour de justice de la République		945 900	685 923	677 363
01 Cour de justice de la République		945 900	685 923	677 363

RAPPORT RELATIF AUX BUDGETS DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

Conformément aux termes mêmes de l'article 115-II de la loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001, le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation de l'Assemblée nationale et les résultats de son exécution budgétaire pour l'année 2006 sont développés dans le rapport d'information de sa Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, dont la publication doit intervenir avant la date limite de dépôt du projet de loi de règlement, soit le 1^{er} juin 2007.

Intitulé de l'action	Dotations 2006	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Assemblée nationale	502 179 400	502 179 400	502 179 400

SÉNAT

Conformément aux termes mêmes de l'article 115-II de la loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001, le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation du Sénat et les résultats de son exécution budgétaire pour l'année 2006 sont développés dans le rapport d'information de sa Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, dont la publication doit intervenir avant la date limite de dépôt du projet de loi de règlement, soit le 1^{er} juin 2007.

Numéro et intitulé de l'action		Dotation 2006	Crédits ouverts	Dépenses constatées
01	Sénat	295 903 800	295 903 800	295 903 800
02	Jardin du Luxembourg	11 514 000	11 514 000	11 514 000
03	Musée du Luxembourg	1 499 900	1 499 900	1 499 900
Total		308 917 700	308 917 700	308 917 700

LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE

L'utilisation de la dotation de la chaîne parlementaire et les résultats des sociétés de programme La Chaîne Parlementaire - Assemblée nationale et Public Sénat pour l'année 2006 sont développés, respectivement, dans les rapports d'information des commissions spéciales chargées de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée nationale et du Sénat, dont la publication doit intervenir avant la date limite de dépôt du projet de loi de règlement, soit le 1er juin 2007.

Numéro et intitulé de l'action		Dotations 2006	Crédits ouverts	Dépenses constatées
01	La Chaîne Parlementaire – Assemblée nationale	11 000 000	11 000 000	11 000 000
02	Public Sénat	10 741 000	10 741 000	10 741 000
Total		21 741 000	21 741 000	21 741 000

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million, and the number of people aged 75 and over has increased from 4.5 million to 6.5 million (Office for National Statistics 2000). The number of people aged 65 and over is projected to increase to 17.5 million by 2020, and the number of people aged 75 and over to 8.5 million (Office for National Statistics 2000).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the need to ensure that they are able to live independently and actively in their own homes. The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need. The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need.

The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need. The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need.

The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need. The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need.

The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need. The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need.

The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need. The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need.

The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need. The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need.

The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need. The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need.

The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need. The Department of Health (2000) has identified the need to ensure that older people are able to live independently and actively in their own homes, and that they are able to access the services and support that they need.

RAPPORT RELATIF AUX BUDGETS DES POUVOIRS PUBLICS (HORS ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES)

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Le paragraphe II de l'article 115 de la loi de finances pour 2002 (n°2001-1275 du 28 décembre 2001) dispose qu'"est jointe au projet de loi de règlement une annexe explicative développant, pour chacun des pouvoirs publics, le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées et présentant les écarts avec les crédits initiaux". En application de ces dispositions, le présent compte rendu concerne la dotation accordée à la Présidence de la République par la loi de finances pour 2006.

Les dépenses de la Présidence de la République - imputées sur les crédits inscrits à la mission "Pouvoirs publics" de la loi de finances pour 2006 se sont élevées à 32 383 513 € (-1,36 % par rapport au budget prévisionnel).

Les dépenses par grandes catégories se répartissent de la façon suivante :

Catégories	Montant	En %
Les charges des services	16 824 160 €	51,95
La dotation du Chef de l'Etat	101 125 €	0,31
Les frais de personnel	14 634 956 €	45,19
Les impôts et taxes	504 536 €	1,56
Les charges exceptionnelles	318 736 €	0,99

CHARGES

CHARGES DES SERVICES

Les charges des services (secrétariat général, cabinet, état-major particulier, commandement militaire, services administratifs), qui représentent plus de la moitié des dépenses totales, regroupent les achats de fournitures courantes (4,227 M€), les prestations de services (10,631 M€) et les dépenses d'équipement et de travaux (1,966 M€).

Les dépenses de fonctionnement constituent la part la plus importante des charges des services (88,31 %). Elles se caractérisent par leur grande stabilité (14,858 M€ en 2006/14,800 M€ en 2005).

Toutefois, si la structure des achats reste la même d'une année sur l'autre (alimentation, fluides, fournitures administratives, petit équipement...), la part des achats dans les dépenses de fonctionnement tend à diminuer, conformément aux prévisions, par rapport au poste de dépenses "services extérieurs" (+ 0,250 M€ par rapport à 2005), en raison du recours accru à l'externalisation qu'il s'agisse de prestations informatiques ou d'opérations de maintenance d'équipements techniques.

Les autres charges concernent le fonctionnement des différents services (frais d'assurance, documentation, abonnements, accès à des banques de données, site internet, frais postaux ...) - qui représentent près de 10 % des services extérieurs - sont restées stables.

Sur le plan qualitatif, l'exécution du budget 2006 traduit principalement deux démarches volontaristes : d'une part, privilégier les comportements éco-responsables, d'autre part, améliorer l'efficacité des services.

La Présidence de la République a ainsi poursuivi une politique résolument soucieuse de protection de l'environnement, qu'il s'agisse de réduire les consommations d'énergie (la consommation d'électricité a ainsi diminué de 5 % de 2004 à 2006), de privilégier le choix du papier recyclé, de trier de façon sélective les déchets ou encore, au service automobile, d'adopter un plan de protection de l'environnement avec notamment l'utilisation de produits répondant aux

normes de respect de l'environnement et l'utilisation de biocarburants (50 % des véhicules fonctionnent au gazole biocarburant dont notamment les deux véhicules du Chef de l'État).

Quant à la volonté d'améliorer l'efficacité des services, elle s'est traduite par des opérations d'aménagement visant à améliorer les conditions de travail des personnels mais aussi par d'autres démarches comme la recherche de synergies au service des télécommunications et de l'informatique ou l'enrichissement du service rendu pour le site internet de la Présidence de la République.

Diverses opérations d'aménagement ont parallèlement été conduites avec notamment l'installation de nouveaux équipements dans certains services techniques, avec la mise en place d'un système renforcé de protection incendie au restaurant des personnels et dans les offices du Palais de l'Élysée, et la remise aux normes et le contrôle des appareils de levage au service automobile.

Dans le domaine des télécommunications et de l'informatique, la mise en commun des moyens et le regroupement des compétences ont facilité la prise en compte des exigences de fiabilité et de sécurité des utilisateurs. La mise en place d'un dispositif de stockage centralisé des données informatiques, la rénovation de la messagerie ou encore l'amélioration des installations téléphoniques des résidences présidentielles comptent parmi les réalisations 2006.

Enfin, la rénovation du site internet de la Présidence de la République s'est poursuivie en 2006 avec la refonte éditoriale du site junior, la mise en conformité de l'ensemble des contenus avec les normes internationales relatives à l'accessibilité et la création de fichiers au format vidéo et audio.

Les crédits d'équipement et de travaux (1,966 M€) représentent 11,69 % des charges de services. Outre le renouvellement du parc automobile, ils ont permis de poursuivre le remplacement du parc de micro-ordinateurs des services ainsi que la mise en conformité des réseaux de transport d'informations. Un système de sécurisation des autocommutateurs du Palais de l'Élysée a aussi été mis en place dans le cadre du plan de lutte contre les inondations.

DOTATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La dotation du Président de la République (101 125 € y compris les charges sociales) prend en compte les augmentations des traitements de la fonction publique en 2006.

DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel (14 634 956 €) représentent 45,19% du budget de la Présidence de la République. Au 1er janvier 2006, il est rappelé que les effectifs globaux de la Présidence de la République s'établissaient à : 957, - 579 personnels civils, 378 personnels de statut militaire.

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations des 91 personnels contractuels (collaborateurs de cabinet ou de service), ainsi que celles des personnels employés à l'occasion des manifestations ou des réceptions officielles ainsi que le remboursement des salaires versés aux 64 personnels mis à disposition de la Présidence de la République dans le cadre de conventions conclues avec divers organismes (La poste, France Télécom, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la Ville de Paris, ...).

Figurent aussi dans ce poste de dépenses les indemnités pour sujétions particulières allouées aux personnels en service à la Présidence de la République ainsi que les indemnités ou charges à caractère social concernant les personnels.

IMPÔTS ET TAXES

Les charges relatives aux impôts et taxes ont été réduites de près de 37 % en raison de l'exonération de taxe sur les salaires dont a bénéficié la Présidence de la République en cours d'année 2006. Elles représentent 1,56 % du montant total des dépenses.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles (318 736 €) représentent 0,99 % du montant total des dépenses. Elles sont essentiellement consacrées aux aides financières accordées de tout temps, au nom du Chef de l'État, aux personnes en difficultés financières sur rapport des services sociaux locaux. Elles concernent également, pour une part plus modeste, les concours apportés de longue date par la Présidence de la République aux œuvres sociales des écoles militaires et à des fondations reconnues d'utilité publique.

RESSOURCES

Les ressources s'élèvent à 330 617 € et correspondent essentiellement aux participations parentales au fonctionnement de la crèche, au remboursement des repas par la Garde républicaine, ainsi qu'aux intérêts du compte de dépôt de fonds au Trésor. Il est rappelé que ce compte chèques, ouvert à la paierie générale du Trésor en juin 1981, est exclusivement affecté à l'exécution financière de l'ensemble des opérations de la Présidence de la République (les intérêts venant en déduction des besoins de financement de la Présidence).

Le résultat "bénéficiaire" de l'exercice 2006 (412 787 €) viendra en déduction de la dotation nécessaire au fonctionnement de la Présidence de la République en 2008.

DOTATION 2006 : PRÉVISION ET EXÉCUTION

					Variation	
					en valeur absolue	en %
CHARGES						
Charges des services		16 953 000		16 824 160	-128 840	-0,76
Fonctionnement		14 920 000		14 858 128		
<i>Achats de biens et de fournitures</i>	<i>4 235 000</i>		<i>4 226 620</i>			
<i>Services extérieurs</i>	<i>10 685 000</i>		<i>10 631 508</i>			
Équipement et travaux		2 033 000		1 966 032		
Dotation du Président de la République		100 683		101 125	442	0,44
Charges de personnel		14 657 000		14 634 956	-22 044	-0,15
<i>Charges de rémunérations et indemnités</i>	<i>11 700 000</i>		<i>11 685 013</i>			
<i>Charges sociales et diverses</i>	<i>2 957 000</i>		<i>2 949 943</i>			
Impôts et taxes		800 000		504 536	-295 464	-36,93
Charges exceptionnelles		320 000		318 736	-1 264	-0,40
Total des charges (I)		32 830 683		32 383 513	-447 170	-1,36
RESSOURCES (II)						
Produits divers		365 000		330 617	-34 383	-9,42
DOTATION		32 465 683		32 052 896	-412 787	-1,27
Charges nettes totales (I – II)						

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

SITUATION D'ENSEMBLE

La dotation budgétaire globale (5.732.000 €) allouée au Conseil constitutionnel pour l'année 2006, a été répartie comme suit :

Action 1	- Contrôle des normes	1.785.900 €
Action 2	- Élections	1.400.050 €
Action 3	- Relations extérieures	1.009.850 €
Action 4	- Entretien Travaux	266.200 €
Action 5	- Frais généraux	1.270.000 €

Les dépenses constatées au 31 décembre 2006 au titre de chacune de ces actions se sont élevées à 5.446.889,07 €, réparties comme suit :

Action 1	- Contrôle des normes	1.764.993,71 €
Action 2	- Élections	1.232.118,75 €
Action 3	- Relations extérieures	1.018.010,78 €
Action 4	- Travaux	248.020,33 €
Action 5	- Frais généraux	1.183.745,50 €

L'exercice 2006 présente un excédent de 285.110,93 € (tableau des dotations et des dépenses par actions ci-joint) dont 159.865,66 € sont reportés en 2007 au titre de l'élection présidentielle et 125.245,27 € restant engagés pour l'achat d'un photocopieur et de matériels informatiques reportés en 2007.

ANALYSE DES DÉPENSES PAR ACTION

Action 1 : Contrôle des normes

Le budget initial était de 1.785.900,00 €

Les dépenses se sont élevées à 1.764.993,71 €

La prévision budgétaire affectée au contrôle des normes a été respectée.

Action 2 : Élections

Le budget initial était de 1.400.050,00 €

Les dépenses se sont élevées à 1.232.118,75 €

Un excédent de 167.931,25 € est dégagé ; il résulte de report d'achats en 2007 notamment de matériels informatiques réservés à l'élection présidentielle.

Action 3 : Relations extérieures – formation

Le budget initial était de 1.009.850,00 €

Les dépenses se sont élevées à 1.018.010,78 €

Le dépassement est de 8.160,78 € : il résulte du coût d'organisation du congrès de l'ACCPUF (Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français) non prévu et non budgété lors de l'établissement des prévisions budgétaires.

a) Relations Extérieures

Parmi les nombreuses délégations étrangères reçues en 2006, des frais de réception ont été effectués pour les pays suivants : Bulgarie, Chine, République démocratique du Congo, Égypte, Espagne, Inde, Irak, Kazakhstan, Kenya, Liban, Moldavie, Monténégro, Mozambique, Pakistan, Portugal, Allemagne, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Venezuela et Vietnam.

Le Conseil constitutionnel a organisé au cours de l'année 2006 deux importantes manifestations dont :

- le 6 octobre, un colloque ayant pour thème « l'Intérêt général » qui a accueilli 170 participants,
- du 13 au 15 novembre, le congrès de l'ACCPUF qui a accueilli 115 participants de 35 pays.

Par ailleurs, le Conseil constitutionnel ouvre ses portes chaque année pour un parcours unique dans l'ensemble du Palais Royal, en collaboration avec le Conseil d'État et le Ministère de la Culture au cours des journées Européennes du Patrimoine ; huit mille visiteurs ont été accueillis pour un coût d'organisation de 10.291 €.

b) Formation et missions des personnels

Le budget réservé à la formation et aux missions des personnels (hors membres) du Conseil constitutionnel (35.000 €) a permis de continuer le plan de formation des personnels initié en 2005.

Les dépenses sur ce poste sont de 30.171,25 €.

Des formations ont été suivies dans les domaines suivants : anglais, informatique : administration des réseaux, logiciels : Excel, Techniques documentaires, profession assistante, secourisme, conduite préventive, et participation des juristes à divers colloques.

Au total, vingt-deux collaborateurs ont bénéficié du plan de formation en 2006.

Action 4 : Entretien et travaux

Le budget initial était de 266.200,00 €

Les dépenses se sont élevées à 248.020,33 €

Les crédits ont permis de réaliser les travaux suivants :

- Peinture et nettoyage de fond dans plusieurs bureaux,
- Nettoyage de tapis du Mobilier national,
- Augmentation des installations électriques, ligne informatique spécifique,
- Pose de parquet en remplacement des moquettes dans plusieurs bureaux,
- Restauration d'un plafond du 1er étage (partie historique),
- Travaux d'ébénisterie sur un canapé du Mobilier national.

Action 5 : Frais généraux

Le budget initial était de 1.270.000,00 €

Les dépenses se sont élevées à 1.183.745,50 €

Un excédent de 86.254 € est constaté.

Il résulte d'achats non réalisés en mobilier de bureau et du report sur l'exercice 2007 du remplacement de matériel informatique pour 37.000 € : sur ce point, il est constaté que le Conseil constitutionnel n'a pas strictement respecté le délai de renouvellement du matériel tel que prévu par le constructeur.

Enfin, 2.991 € sont constatés en excédent sur le budget affecté au parc automobile du fait de moindres frais d'entretien.

CONCLUSION

Un excédent d'exercice est constaté à 285.110,93 € du fait pour l'essentiel de report d'achats en début d'année 2007.

Il convient de souligner qu'en matière de recrutement, le Conseil constitutionnel a maintenu en 2006 sa politique envers les personnels : ainsi le départ volontaire d'un des cuisiniers n'a pas été suivi par un remplacement mais par le recours ponctuel à des vacataires selon les besoins de l'Institution.

Les économies réalisées par ces non-renouvellements de personnels seront cependant absorbées en 2007 par les augmentations des traitements de la fonction publique (0,80% en février 2007).

DÉPENSES 2006 – RÉPARTITION EN ACTIONS

Programme	Chapitre I		Chapitre II		Chapitre III		Totaux	
	Dotation	Dépense	Dotation	Dépense	Dotation	Dépense	Dotation	Dépense
I – Contrôle des normes	802 500	800 436,02	943 400	933 153,64	40 000	31 404,05	1 785 900	1 764 993,71
II – Élections	401 250	400 218,00	549 800	546 830,38	449 000	285 070,37	1 400 050	1 232 118,75
III – Relations extérieures formation	451 250	450 786,21	428 600	416 494,51	130 000	150 730,06	1 009 850	1 018 010,78
IV – Entretien travaux			216 200	211 230,02	50 000	36 790,31	266 200	248 020,33
V – Frais généraux			750 000	741 757,05	520 000	441 988,45	1 270 000	1 183 745,50
Totaux	1 655 000	1 651 440,23	2 888 000	2 849 465,60	1 189 000	945 983,24	5 732 000	5 446 889,07
Différence	3 559,77		38 534,40		243 016,76		285 110,93	

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

DOTATION 2006 : PREVISION ET EXECUTION

	Prévisions	Dépenses	Solde
Loyer	421 400	403 838	17 562
Autres dépenses de fonctionnement	164 500	128 780	35 720
<i>Énergie</i>	14 000	13 108	892
<i>Eau</i>	4 500	2 592	1 908
<i>Frais postaux</i>	6 000	4 299	1 701
<i>Téléphone</i>	22 000	20 409	1 591
<i>Mobilier et matériel de bureau</i>	5 000		5 000
<i>Fournitures de bureau</i>	17 000	11 749	5 251
<i>Documentation</i>	14 000	15 219	-1 218
<i>Nettoyage des locaux</i>	3 000	5 241	-2 241
<i>Autres prestations</i>	5 000	146	4 854
<i>Informatique</i>	15 000	7 032	7 967
<i>Entretien des véhicules</i>	11 000	9 346	1 654
<i>Frais de représentation</i>	7 000	8 272	-1 272
<i>Travaux de rénovation intérieure</i>	10 000		10 000
<i>Maintenance des installations techniques</i>	22 000	15 583	6 417
<i>Matériel technique</i>	2 000	10 616	-8 616
<i>Entretien locaux CJR</i>	7 000	5 168	1 832
Indemnités des magistrats	130 000	138 304	-8 304
Frais de justice	222 378	6 442	215 936
TOTAL	938 278	677 364	260 914